

INFORMATIONS PRATIQUES

COVID-19 Coronavirus

Pour se protéger et protéger les autres

- Lavez-vous soigneusement les mains
- Eternuez dans votre coude
- Utilisez un mouchoir jetable
- Ne saluez pas la main
- Si vous êtes malade, portez un masque chirurgical

Des questions sur le coronavirus ? **0 800 130 000** APPEL GRATUIT

En cas de sensation fébrile, de fièvre, de toux, de difficultés à respirer dans les 14 jours de retour d'une zone à risque, contactez le 15



Déclarer un accident causé par un tiers

Un geste simple et citoyen, qui aide à préserver notre système de santé.

Qui est concerné ?

L'accident causé par un tiers est un accident dont tout le monde peut être victime et qui a été provoqué volontairement ou non, par un particulier, une entreprise ou une administration. La responsabilité de cette tierce personne est alors engagée.

Qu'est-ce qu'un accident causé par un tiers ?

Les cas d'accidents causés par un tiers peuvent être multiples :

- coups ou blessures volontaires ;
- morsures d'animal ;
- accident de la circulation ;
- accident sportif ;
- chute à cause d'un mauvais entretien de la voirie ;
- accident médical (blessure consécutive à une opération, infection contractée à l'hôpital...);
- enfant victime d'un accident scolaire ;
- accident provoqué par un objet appartenant à un tiers (chute d'un pot de fleurs d'un balcon, d'une tuile ou d'une branche d'arbre...).

Où déclarer l'accident ?

L'accident doit être déclaré auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, mais également au médecin et autres professionnels de santé (pharmacien, kinésithérapeute, infirmier...) qui seront consultés pour les soins en rapport avec cet accident.

Comment déclarer un accident ?

- en se connectant au [compte ameli](#) (rubrique Mes démarches) ;
- ou en se connectant sur [ameli.fr](#) (rubrique [Accident causé par un tiers](#)) ;
- ou en appelant au 3646 (service gratuit + prix appel) ;
- ou en écrivant à la CPAM de Charente-Maritime - 55 rue de Suède - CS 70507 - 17024 LA ROCHELLE Cedex 1.

Pourquoi déclarer un accident ?

Déclarer un accident permettra à l'Assurance Maladie d'une part de prendre en charge la victime, mais également de se retourner vers la personne responsable ou sa compagnie d'assurance, afin d'obtenir les remboursements des frais engagés pour les soins liés à l'accident.

Grâce à cette démarche, l'Assurance Maladie recouvre chaque année près d'un milliard d'euros.

HORAIRES DE LA MAIRIE



HORAIRES DE L'AGENCE

POSTALE

DU LUNDI AU SAMEDI

DE 9H00 À 12H00



LUNDI ET MERCREDI

8H30 À 12H30 ET DE 13H00 À 17H00

LE VENDREDI

8H30 À 12H30 ET DE 14H00 À 16H00

Un poste informatique avec accès internet est à votre disposition à la Mairie



MAIRIE

Mairie de Doeuil sur le Mignon
11 Rue du Stade
17330 DOEUIL SUR LE MIGNON

Retrouvez nous sur notre site internet
[doeuil-sur-le-mignon.fr](#)

EN CAS D'URGENCE

Monsieur Francis LAROCHE

06 42 86 81 33

Monsieur Dany GRELIER

06 14 96 19 12

Madame Nadia GRELIER

06 28 30 07 84

Monsieur Jacques TROUVAT

06 08 89 26 22



SOMMAIRE

• INFOS MUNICIPALES

Service Civique

100 ans Madame BOUYER

Conseil Municipal des Jeunes

Chiens en divagation

Vigilance Citoyenne

Dépôts sauvages

Cyclad

• ENVIRONNEMENT

Réalignment des haies

AMENAGEMENT

Jeux extérieurs enfants

Signalisation routière

Associations

Rénovation ancienne coop

Travaux rue des Aires et chemins blancs

• VACCINATION COVID

• GRIPPE AVIAIRE

• MANIFESTATIONS

ÉDITO

ANNÉE 2021 — N ° 1

JANVIER 2021



Le mot du Maire

Bonne et heureuse année 2021 ! L'année 2020 qui vient de s'achever ne restera pas dans nos mémoires comme une bonne année.

En cette période de vœux, je souhaite vivement que 2021 nous apporte à tous santé et sérénité, souhaitons que nos enfants puissent reprendre leurs études dans de bonnes conditions, souhaitons une reprise économique saine et durable pour tous les salariés et entrepreneurs, souhaitons aux plus âgés de voir disparaître au dessus de nos têtes l'ombre de cette épidémie de la Covid-19 afin de reprendre sans crainte une vie normale avec nos familles et amis.

Même si aujourd'hui la pandémie du coronavirus nous oblige à être des plus vigilants il y a peut-être une réelle lueur d'espoir avec l'arrivée du vaccin et je le souhaite fortement.

Nous ne pouvons pas continuer à vivre dans les conditions actuelles, le « Bien vivre ensemble » n'est pas une utopie.

Les confinements et les couvre-feux successifs ont causé bien des dégâts dont la perte de la convivialité qui touche toutes les générations, toutes nos associations. Je fais le vœu que tous les propriétaires avec qui nous n'avons jamais fait connaissance alors n'hésitez pas à venir vous présenter à la mairie, dans l'attente.

Encore une fois bonne année à toutes et à tous et de cette crise sanitaire ce sera à nous tous de faire l'effort de participer à toutes les manifestations

qui se présenteront à nous.

Nous ne connaissons pas les raisons, est-ce un effet de la crise sanitaire ? Mais un bon nombre de maisons ont changé de mains, ce qui peut être une bonne chose pour notre commune, nous le saurons après le recensement 2021 qui vient d'être décalé à une date ultérieure. Quoi qu'il en soit, nous serions heureux de rencontrer tous les propriétaires avec qui nous n'avons jamais fait connaissance alors n'hésitez pas à venir vous présenter à la mairie, dans l'attente.

Encore une fois bonne année à toutes et à tous et de cette crise sanitaire ce sera à nous tous de faire l'effort de participer à toutes les manifestations

Le Maire,

SERVICE CIVIQUE - EMBAUCHE DE MADAME CÉCILE COUSIN



Le 2 Novembre dernier, nous avons accueilli au sein de la Mairie Madame Cécile COUSIN en qualité de « Service Civique Volontaire » d'une durée d'un an, dans le but de nous accompagner dans nos programmes concernant la biodiversité sur la commune de Doeuil sur le Mignon, à savoir « Mon Village Espace de Biodiversité et Agrifaune Bords de Champs Bords de Haies ».

Les différentes missions de Cécile :

- faire un état des lieux puis de bâtir un plan de restauration et de gestion d'un espace plus favorable.
- Contribuer à l'éducation, à l'environnement, faire connaître la faune et la flore et les interactions entre les différentes composantes du milieu.
- Favoriser la mise en place d'espace favorable à la biodiversité
- Développer l'observation par la vulgarisation des méthodes de l'OAB
- De favoriser les évolutions comportementales de la population et plus particulièrement des agriculteurs et des employés communaux

Cécile coordonnera les actions suivantes :

- Adhésion citoyenne : organisation des réunions publiques, de soirées Débats, de projections de films.



ZOOM SUR

Vals de Saintonge Communauté

Qui sommes nous ?

UNE INTERCOMMUNALITÉ

Toutes les communes sont regroupées depuis 2013 à une échelle intercommunale : communautés de communes ou communautés d'agglomération... L'intercommunalité est devenue le cœur de l'action publique locale française et fait partie maintenant de votre quotidien.

Vals de Saintonge Communauté, c'est 110 communes, 53 790 habitants, réunis autour d'un projet commun. Le territoire représente 1/4 de la superficie de la Charente-Maritime.

Pour quoi faire ?

ENSEMBLE, POUR ÊTRE PLUS FORT

Il s'agit de faire à plusieurs communes ce qui ne peut être fait à l'échelle d'une seule.

Vals de Saintonge Communauté travaille autour de trois objectifs majeurs :

- contribuer au développement des entreprises et de l'emploi,
- maintenir et faire évoluer les services à la population, adaptés à notre espace rural,
- mailer les Vals de Saintonge d'équipements de qualité.

Que fait-on ?

DES MISSIONS ESSENTIELLES...

Vals de Saintonge Communauté intervient, entre autres, dans les domaines liés à l'aménagement, l'économie, le tourisme, le patrimoine, l'action sociale, l'éducation, l'enfance et la jeunesse... Vous trouverez ci-dessous les services portés par la collectivité.

En quelques chiffres

- 3 multi-accueils
- 4 Relais Assistantes Maternelles Parents
- 5 Lieux d'Accueil Enfants Parents
- 7 centres de loisirs
- 2 locaux jeunes
- 1 Bureau d'Information Jeunesse
- 27 écoles en gestion intercommunale
- 22 restaurants scolaires dont 1 cuisine centrale
- 4 maisons de santé
- 1 Pôle des services au public (CIAS)
- 1 aire d'accueil des gens du voyage et 1 aire de grands passages
- 30 parcs d'activités
- 3 hôtels d'entreprises
- 2 gymnases et 1 dojo
- 1 centre aquatique et 6 piscines d'été
- 1 ludothèque
- 1 cinéma intercommunal
- 2 Espace Publics Numériques
- 2 bases de loisirs...

- ◆ Siège administratif
- ◆ Service petite enfance (Multi-accueil, RAMP, LAEP)
- ◆ Centre de loisirs
- ◆ Espace Public Numérique
- ◆ Local Jeunes / BIJ
- ◆ Piscine / Centre Aquatique
- ◆ Gymnase / Dojo
- ◆ Base de loisirs
- ◆ Aire des gens du voyage
- ◆ Ludothèque
- ◆ Résidence Habitat Jeunes
- ◆ Centre Intercommunal d'Action Sociale
- ◆ CIAS
- ◆ Maison de santé
- ◆ Ecole intercommunale
- ◆ Office de tourisme



Restons connectés !

WWW.VALSDESAINTONGE.FR



MANIFESTATIONS

Cérémonie du 11 Novembre 2020

En cette année particulière et comme le 8 Mai dernier, le rassemblement de la population n'a pu avoir lieu en raison des consignes sanitaires. Cependant une gerbe de fleurs a été déposée au Monument aux Morts pour célébrer l'armistice signé le 11 Novembre 1918 à 5h15.



MANIFESTATIONS A VENIR

En raison de la crise sanitaire les Vœux du Maire 2021 n'auront pas lieu cette année.

Malheureusement étant donné la situation sanitaire causée par la COVID-19, aucune manifestation n'est programmé à ce jour.



- De communication : conception et diffusion de support de communication pour informer sur la démarche et ses résultats.
- Mise en place de signalétique de la faune et la flore sur un parcours de randonnée
- La création de diagnostics de bord de champ, les repérages cartographiques de cet état des lieux.
- La mise en place du programme de plantation de haies, de restauration de bord des champs ainsi que le plan de gestion annuel d'entretien de ces milieux.
- Sensibilisation des agents communaux, des agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques et l'ensemble des habitants.

Dans le cadre du projet « mon Village espace de Biodiversité » Cécile a pris soin de préparer une enquête destinée à toutes les personnes ayant participées à la distribution des abris à insectes en Février 2020. La mobilisation que nous avons connu au printemps dernier s'est essoufflée certainement dû aux différents confinements et couvre-feux successifs Cécile nous accompagne dans la relance de ce projet.

MADAME BOUYER A FÊTÉ SES 100 ANS !



A l'occasion des 100 ans de Madame Yvonne BOUYER Monsieur le Maire s'est déplacé à la maison de retraite de Beauvoir sur Niort pour lui remettre une gerbe de fleurs au nom de tout le Conseil Municipal.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons avec mon épouse passé un petit moment convivial avec elle

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Depuis Octobre dernier, il a été adressé une consultation auprès de 36 Jeunes de 9 à 17 ans pour connaître leur avis sur le devenir du Conseil Municipal des Jeunes créé en 2019. Seul 44% des jeunes consultés ont participé et nous avons enregistré 7 souhaits à être candidats pour un nouveau mandat, et nous les remercions de leur participation.

Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Chiens en divagation

Nous vous rappelons qu'un arrêté relatif à la divagation des chiens a été pris en 2004.

Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien.

Toutes les semaines ou presque, un ou des chiens éventrent les sacs poubelles !

Pour le bien de tous renfermez vos chiens.

Vigilance Citoyenne

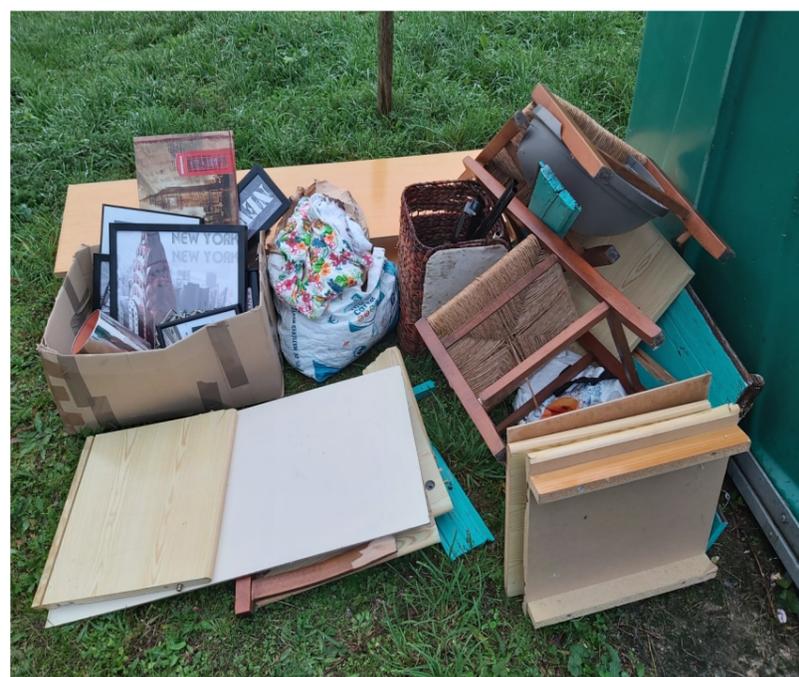
ATTENTION !

La Gendarmerie vous alerte sur de nombreux vols commis autour de chez nous. Dernièrement les ateliers municipaux de Villeneuve la Comtesse, Loulay, Coivert ainsi que plusieurs entreprises et habitations ont été cambriolées.

Soyez prudent, fermer vos portes et vos fenêtres.



DÉPÔTS SAUVAGES



Malgré les dernières parutions dans notre bulletin municipal, nous constatons sans cesse le manque de civisme, (voir les photos ci-dessus).

Plusieurs plaintes ont été déposées à la gendarmerie.

GRIPPE AVIAIRE

Les maires doivent (toujours) procéder au recensement des propriétaires d'oiseaux de leur commune



Cette épidémie de grippe aviaire (virus H5N8), repérée en décembre, se propage extrêmement rapidement. 170 foyers sont identifiés dans le seul département des Landes, et le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, a indiqué ce matin, sur France 2, que ce sont en tout 198 foyers qui ont été identifiés dans le pays. L'épidémie touche également le Gers, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Atlantiques, la Vendée et les Deux-Sèvres. Le virus touche toutes les espèces de volailles, mais cet épisode frappe particulièrement les canards.

Formulaire à déposer en mairie

Il est utile de rappeler que le recensement de tous les propriétaires d'oiseaux, à l'exception de ceux qui sont « *détenu en permanence à l'intérieur de locaux* », est obligatoire depuis la parution d'un arrêté en 2006, toujours en vigueur aujourd'hui, et particulièrement indispensable en période d'épidémie de grippe aviaire. Les maires doivent tenir à disposition des préfets, pour leur commune, « *la liste des détenteurs d'oiseaux s'étant déclarés sur le territoire de leur commune* ».

Dans certains départements touchés par l'épizootie, les préfets viennent de demander aux maires de mettre au plus vite à jour cette liste.

Sont concernés tous les « *détenteurs non commerciaux* » de volailles (basse-cours) ou d'autres oiseaux élevés en extérieur. Toutes ces personnes doivent remplir un formulaire Cerfa (15472*01) et l'envoyer ou le déposer à la mairie de leur commune. Il est également possible de remplir ce formulaire sur la page dédiée du ministère de l'Agriculture. Cette obligation a été fixée par l'arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire.

DÉCLARATION DE DÉTENTION D'OISEAUX DANS LE CADRE D'UN FOYER DE MALADIE AVIAIRE																																	
<small>Arrêté du 18 janvier 2006 relatif à l'influenza aviaire Arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire A renvoyer à la mairie de la commune où se trouvent les oiseaux recensés dans la présente déclaration</small>																																	
IDENTIFICATION DU DÉTENTEUR																																	
N° SIRET : _____ ou N° EDE : _____ Raison sociale (ou nom et prénom) : _____ Adresse du détenteur : _____ Complément d'adresse : _____ Code postal : _____ Commune : _____ Téléphone : _____ MBI : _____																																	
RECENSEMENT ET LOCALISATION DE VOS OISEAUX																																	
Adresse du lieu où sont détenus les oiseaux : _____ (si différente de celle du détenteur) Code postal : _____ Commune : _____																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Espèces détenues</th> <th>Nombre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Poules</td><td></td></tr> <tr><td>Canards</td><td></td></tr> <tr><td>Oies</td><td></td></tr> <tr><td>Pigeons</td><td></td></tr> <tr><td>Dindes</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Espèces détenues	Nombre	Poules		Canards		Oies		Pigeons		Dindes		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Espèces détenues</th> <th>Nombre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Perruches</td><td></td></tr> <tr><td>Canaris</td><td></td></tr> <tr><td>Faisans</td><td></td></tr> <tr><td>Perdrix</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Espèces détenues	Nombre	Perruches		Canaris		Faisans		Perdrix		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Autres espèces d'oiseaux vivants à l'extérieur (pays, ...)</th> <th>Nombre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Autres espèces d'oiseaux vivants à l'extérieur (pays, ...)	Nombre							
Espèces détenues	Nombre																																
Poules																																	
Canards																																	
Oies																																	
Pigeons																																	
Dindes																																	
Espèces détenues	Nombre																																
Perruches																																	
Canaris																																	
Faisans																																	
Perdrix																																	
Autres espèces d'oiseaux vivants à l'extérieur (pays, ...)	Nombre																																
VOTRE VÉTÉRINAIRE																																	
Avez-vous désigné un vétérinaire sanitaire ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas																																	
Si oui, veuillez indiquer son nom et son lieu d'exercice (cabinet) : _____ Nom : _____ Commune : _____ Département : _____																																	

VACCINATION COVID



J'ai plaisir de vous informer de l'ouverture du Centre de vaccination Covid au Centre Hospitalier de Saint-Jean d'Angély à partir du lundi 18 janvier 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Ce centre s'adresse pour le moment aux personnes de plus de 75 ans habitant en Vals de Saintonge.

Il est situé au Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de l'hôpital de Saint-Jean d'Angély, rue Comporté à côté du service des Urgences. Une signalétique sera mise en place et un stationnement spécial est organisé devant le centre.

La prise de rendez-vous se fait par internet sur le site www.sante.fr à partir du code postal de résidence ou avec le lien ci-dessous :

<https://www.doctolib.fr/hopital-public/saint-jean-d-angely/centre-de-vaccination-covid-19-saint-jean-d-angely>

Pour les personnes ne disposant pas d'internet, elles pourront prendre rendez-vous par téléphone au standard dédié 05 46 95 11 11.

Il faudra se munir de sa carte d'identité et de sa carte vitale.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, Vals de Saintonge Communauté va mettre à disposition un transport. La réservation du transport est à faire au 05 46 33 39 75 .

Il y a, en effet, 7400 habitants de plus de 75 ans et 7100 personnes entre 65 et 75 ans en Vals de Saintonge. Ces dernières seront vaccinées à partir de fin février, et il faudra une deuxième injection un mois après.

Françoise Mesnard
Maire de Saint-Jean d'Angély
Présidente du Conseil de Surveillance
de l'Hôpital de Saint-Jean d'Angely



cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

CONDITIONS D'ACCÈS

- PRÉSENTEZ LA VIGNETTE CYCLAD OU UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE
- PAS DE CONTACT PHYSIQUE
- PORT DU MASQUE CONSEILLÉ
- RESPECTEZ LES CONSIGNES DE L'AGENT
- RESPECTEZ 1 MÈTRE DE DISTANCE DE SÉCURITÉ
- PAS D'AIDE DE L'AGENT PAS DE PRÊT DE MATÉRIEL

LA DÉCHETTERIE FERME AUX HORAIRES HABITUELS

#RespectezNosAgents



Renseignements • 05 46 07 16 66 • facebook @Cyclad17 • cyclad.org

Jours de ramassage pour la collecte :

Sacs jaunes : Le vendredi toutes les deux semaines

Sacs noirs : Tous les mercredis



INFOS DÉCHETS • COVID 19

QUE FAIRE DE NOS DÉCHETS VERTS ?

90kg
par habitant
2019

13 500t
déchets verts
réceptionnés dans les 24
déchetteries de Cyclad

UNE RESSOURCE PLUTÔT QU'UN DÉCHET
Ces déchets verts sont compostés mais ils peuvent tout à fait rester dans votre jardin pour conserver sur place la richesse de la matière organique. C'est un gain de temps, un gain d'argent et un geste éco-responsable.

TROIS TECHNIQUES À APPLIQUER DÈS MAINTENANT



LE MULCHING

C'est laisser la tonte sur place. Elle va se décomposer naturellement et contribuer à nourrir le sol gratuitement. Il suffit de tondre sans le bac de ramassage et un peu plus souvent.



LE COMPOSTAGE

C'est la décomposition naturelle des déchets organiques par les micro-organismes. Déposez vos tontes progressivement dans le composteur (par couche de 10 cm) ou faites-les sécher à proximité pour alterner déchets de cuisine et tontes séchées. Elles apprécieront d'être mélangées avec du broyat de branches. Tous les autres déchets de jardin peuvent être déposés dans le composteur.



LE PAILLAGE

C'est recouvrir le sol avec des végétaux ou du broyat de branches. Il permet de réduire la pousse des mauvaises herbes, de protéger de la sécheresse et d'enrichir le sol. Vous pouvez déposer directement vos tontes au pied des plantations et des haies.

Comment broyer les petits branchages à la tondeuse ?

Étendre les déchets sur le sol et passer la tondeuse en surélevant les roues avant. Puis, avancer sur le tas en les baissant progressivement. Répéter l'opération. À effectuer quand le bois est vert 15 jours maxi après la taille.

DÉPÔTS SAUVAGES ET BRÛLAGE SONT INTERDITS

Les dépôts sauvages devant les déchetteries ou ailleurs sont interdits, l'amende peut s'élever jusqu'à 1500 euros d'amende : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31963>
Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit. C'est dangereux pour au moins trois raisons : risques d'incendie, d'accidents de la circulation et pour la santé.



contact@cyclad.org • 05 46 07 16 66 • cyclad.org • @cyclad17

ENVIRONNEMENT

Réalignment des haies

Courant Novembre, un réalignement des haies a été effectué sur l'ensemble de la commune, soit 25.5km. Nous remercions les exploitants qui ont joué le jeu, en participant à ce projet par leur présence et leur prêt de matériel, environ 250 remorques de branchages ont été évacuées à l'ancienne carrière.

Il est à regretter que cette démarche de solidarité demandée, n'a pas reçu le soutien de la majorité des exploitants de notre commune, pourtant indispensable à la circulation du matériel agricole dans tous nos chemins.

L'élagage a été réalisé par la SARL HAIES'Nette par Monsieur Damien BICHON. Le broyage se fera au printemps par l'entreprise MARTIN.

Coût de l'opération de l'élagage : 7 653€

Le coût de l'opération de broyage étant gratuit car les copeaux sont récupérés par l'entreprise.



Aménagement

JEUX EXTÉRIEURS POUR LES ENFANTS

Comme prévu au budget 2020, le jeu extérieur pour enfant a été remplacé courant Septembre.

Coût de l'opération : 2 780.40€



1ÈRE TRANCHE DE L'INSTALLATION DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE ET ASSOCIATIONS

Comme prévu au budget 2020, la première tranche des panneaux de signalisations a été mise en place sur l'ensemble de la commune.

Coût de la réalisation du projet : 4 756.10€

Subvention accordée par le Département : 1 870€

Coût net pour la commune :
2 886.10€



RÉNOVATION DE LA CHARPENTE ET COUVERTURE DE L'ANCIENNE COOP



L'opération budgétée a commencé courant Décembre, avec la participation de notre agent technique et l'entreprise LB MACONNERIE. Cette opération se terminera courant Janvier.

Nous en reparlerons dans le prochain Bulletin Municipal.

TRAVAUX DE LA RUE DES AIRES ET CHEMINS BLANCS

Les confinements successifs dus à la crise du COVID-19 ont généré des retards concernant ces travaux.

L'entreprise S.T.A.V.A TP nous promet un démarrage courant Janvier.

Les travaux de la rue des Aires vont causer quelques perturbations pour les riverains, nous nous en excusons par avance.